

Arrive alors un quidam engagé dans le même genre d'affaire à Milwaukee ou ailleurs qui demande: «Barney, comment vont les affaires?». On répond qu'elles vont fort bien mais qu'on n'a pas l'argent liquide nécessaire et que personne ne s'intéresse à l'avancer. «Ne vous inquiétez plus, dit le visiteur, je peux vous avancer les \$250,000, ou \$500,000, ou une somme quelconque». «Nous vous donnons une rémunération annuelle de \$25,000, \$35,000 ou \$50,000 avec un contrat de dix ans et 10 p. 100 des bénéfices». N'ayant pas tiré cinq cents de bénéfices de l'affaire jusque là, on se dit que ce serait de la folie de ne pas accepter l'offre. Et de ce fait, voilà une affaire perdue pour le Canada. L'entrepreneur a réalisé un gain en capital appréciable, impossible maintenant, il est vrai, ce qui n'est que juste. Il est dans une bonne situation. Il est relativement indépendant et le plus souvent il organise sa succession, un bon train de vie, et pas de souci véritable; néanmoins, c'est une affaire perdue pour le Canada.

Si nous accordons à cette question l'attention qu'elle nécessite et si nous nous engageons vraiment en donnant à la petite entreprise une chance de survie. J'estime que nous pouvons le faire en nous engageant fermement et en prenant la bonne méthode d'approche. Non seulement il sera bon pour l'économie canadienne d'aider à la petite entreprise à conserver son identité canadienne, mais les Canadiens posséderont une part croissante de leur économie.

M. Ellis: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au député de Nord-York?

M. Danson: J'ai une question de privilège, monsieur l'Orateur. Le nom de la circonscription est York-Nord.

M. Ellis: Je vous prie de m'excuser, monsieur l'Orateur. Puis-je poser une question à l'honorable député?

Des voix: D'accord.

M. Ellis: Permettez-moi de dire que mon honorable vis-à-vis a prononcé un discours intéressant. Si je comprends bien, il est en faveur du projet de loi; imposera-t-il sa volonté à ses collègues pour les arrêter de parler afin que nous puissions voter sur la question avant 6 heures?

M. Danson: Monsieur l'Orateur, ma position est bien connue à ce sujet et j'aimerais peut-être voir le montant porté à \$100,000. Je suis assez satisfait, de là mes réserves, du remaniement du programme d'aide générale de transition dont il a été fait mention dans le discours du trône et par le ministre de l'Industrie et du Commerce, mais j'estime que nous pouvons faire beaucoup mieux. Ledit programme de prêts aux petites entreprises ne m'enthousiasme guère. Si nulle autre formule ne s'offrait, je l'agrèerai, mais le programme d'aide générale de transition, beaucoup plus souple, mis en œuvre surtout pour tirer parti des négociations Kennedy, est à la disposition d'un large secteur de l'industrie canadienne, dont le secteur des services. Il serait bon, je pense, si on ne lui imposait pas de restrictions, mais nous pourrions avoir beaucoup mieux.

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. Les députés se réjouissent à l'avance à l'idée de participer au débat d'une heure sur les initiatives parlementaires. Je dirais que nous avons ici un exemple parfait de la façon dont les députés peuvent gaspiller ce temps limité en soulevant des rappels au Règlement qui exigent des réponses.

M. Bill Kempling (Halton-Wentworth): Monsieur l'Orateur, en tant que nouvel élu, c'est la première fois que je

Les prêts aux petites entreprises

prends la parole à la Chambre. J'ai écouté avec admiration les propos dont vous avez été l'objet, vous et vos adjoints. La courtoisie que vous avez manifestée à l'endroit des nouveaux députés de tous les partis me prouve que vous méritez les nombreux hommages que les députés vous ont rendus, et je me joins à eux avec un vif plaisir.

Des voix: Bravo!

M. Kempling: C'est un honneur pour moi de parler à l'appui de la motion présentée par le député de Hastings (M. Ellis). Par cette motion, on demande au gouvernement de songer à porter de \$25,000 à \$75,000 le montant maximum prêté aux termes de la Loi sur les prêts aux petites entreprises.

J'exploite une petite entreprise et je connais les difficultés qui se posent à cette catégorie d'entrepreneurs. Je sais aussi quelle importance cette hausse revêtira pour les milliers de gens ainsi classifiés au Canada en ce moment. Quand on examine les sources de fonds accessibles aux petits hommes d'affaires, on comprend leur dilemme. Les banques à charte s'occupent du financement du crédit au consommateur, des automobiles, des hypothèques et bien d'autres domaines autrefois financés par d'autres institutions. Chaque fois qu'elles se lancent dans un nouveau domaine, les capitaux disponibles pour les petites entreprises diminuent. On vous dira que ce n'est pas le cas, mais on se rend vite compte du contraire quand on demande un prêt.

• (1740)

Voyons, un instant, la situation du petit homme d'affaires. Il est marchand, petit fabricant, agent; il occupe l'une ou l'autre des mille et une occupations qui font partie de la grande catégorie dite industrie des services. Certains orateurs nous ont déjà dit qu'ils sont les plus grands employeurs au Canada. Collectivement, ils peuvent aider à réduire de beaucoup le chômage au pays. Les petites entreprises congédient rarement leur personnel pendant les périodes de ralentissement économique. Elles sont souples et peuvent prendre de l'ampleur rapidement au besoin. Elles sont la force stabilisatrice de la plupart de nos collectivités et ensemble, elles donnent énormément de stabilité à l'économie canadienne.

Ce dont ils ont le plus urgent besoin, c'est de capitaux pour moderniser ou agrandir leur entreprise. Pour demeurer rentables, ils doivent suivre l'évolution du marché. Ces petites entreprises sont les grandes entreprises de demain. Elles sont possédées et exploitées presque à 100 p. 100 par des Canadiens, ne l'oublions pas. Nous discutons, à la Chambre, à certains niveaux, de la politique relative aux capitaux étrangers et à une éventuelle commission d'examen. Or, il s'agit ici d'entreprises appartenant à des Canadiens et exploitées par eux, qui ont besoin d'assistance sous forme de prêts remboursables à un taux d'intérêt raisonnable. Ces Canadiens ne demandent pas de subventions, de primes ou de prix minimum. Ils ne demandent que les capitaux nécessaires pour exploiter au mieux leur entreprise, comme eux seuls savent le faire.

Les autres organismes fédéraux et provinciaux n'ont pas normalement de programme d'aide aux entreprises comme celles dont je viens de parler. Ce que nous pouvons faire de plus valable pour les aider, c'est de relever le plafond des prêts offerts au titre de la loi sur les prêts aux petites entreprises en le portant de \$25,000 à \$75,000. J'exhorte les députés à favoriser l'adoption de cette motion.